

## **Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 15.12.2016 à Lummen**

**Présents :** B. Danhieus, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, F. Lievens, P. Moons, L. Panis, T. Pierloot, F. Soetaert, A. Vertommen, W. Vos.

**Invités :** T. Marique, D. Verhofstadt

### **1. Le mot du Président**

P. Moons fait état du courrier de l'Ambassadrice de France en Belgique qu'il a reçu dernièrement. Par celui-ci, elle chargeait le Président de transmettre ses félicitations aux joueurs et à l'encadrement des Red Wolves pour la magnifique prestation du 06.110.16 face à la France.

### **2. Approbation du PV de la réunion du 24.11.2016**

Aucune remarque. Le P.V. est approuvé

### **3. Commission Technique – dossier ABCD**

- D. Verhofstadt communique qu'un dossier a été introduit auprès des membres de la commission « ABCD » et que T. Marique ira faire un exposé concernant les projets introduits dans le cadre des activités « be strong » et « be gold ». Les projets sont centrés sur l'objectif 2022 avec deux axes pour les red wolves :
  1. Les regroupements et stages
  2. Le suivi individuel via le programme « Sideline »Un deuxième volet concerne les U18, les U20 et les U23.

Les membres de la commission technique espèrent pouvoir développer une bonne collaboration avec les clubs formateurs (physique et athlétique). 9 sites ont été choisis pour pouvoir regrouper les joueurs les plus proches à raison d'une séance par semaine sur une période de 44 semaines.

La présentation du projet est programmée au 20.12.16 à 14h00.

Différents budgets ont été sollicités. D. Verhostadt transmettra au SG le rapport de la dernière réunion de la Commission Technique ainsi que le document budgétisé introduit à la commission « ABCD » afin que ces informations puissent être envoyées aux administrateurs.
- B. Danhieus et J.F. Hannosset entrent en séance

### **4. Commission « Finances/Contrats »**

- F. Soetaert communique que la Commission « finances/contrats » s'est réunie pour la première fois le 08.12.16 et que ses objectifs ont été fixés à cette occasion.

La Commission devrait se réunir deux semaines avant chaque réunion du CEP URBH afin de pouvoir communiquer son avis concernant la situation financière URBH par la transmission d'un document détaillé.
- Tous les contrats existants ont été analysés
- La Commission des finances doit impérativement disposer de tous les renseignements nécessaires pour pouvoir donner la situation financière la plus correcte possible.

### **5. Budget 2017**

- P. Moons constate que personne ne connaît la situation financière réelle de l'URBH et déclare qu'il faut améliorer cet état de fait afin de pouvoir mieux analyser la situation poste par poste.

Dans l'état actuel des choses, le projet de budget 2017 de l'URBH ne peut être entériné.

Une réunion de travail (avec H. Delmelle – E. Dupain – P. Garcia – P. Moons – F. Soetaert - A. Vertommen) est programmée au mercredi 11.01.17 à 14h00 au siège de la V.H.V. à Lummen afin d'établir un projet de budget tenant compte des chiffres de l'année écoulée.

S'agissant de l'organisation d'un tournoi international féminin en mars prochain, aucune décision ne peut être prise tant que le budget 2017 n'aura pas été établi en connaissance de cause.
- F. Soetaert se réfère à la clé de répartition décidée en réunion du 23.06.2015 concernant la répartition des éventuels bénéfices engendrés au niveau de l'URBH.
- J.L. Dessart rappelle qu'en cas de résultats négatifs, tenant compte de sa propre situation financière, la L.F.H. ne sera pas en mesure d'intervenir.

### **6. Commission Marketing**

- J.F. Hannosset fait un résumé de la première réunion « marketing » qui s'est déroulée le 01.12.16.

J. Stryckers avait réalisé un excellent document de travail, chacun s'est présenté et s'est vu confié une mission particulière. Aucun chiffre n'a été cité mais suivant P. Moons, l'objectif serait de porter le budget 2017 à 350.000 € et celui de 2018 à 550.000 €.

Une idée serait d'exploiter les moyens de communication existants pour évaluer la réactivité par rapport aux sponsors de l'URBH.

## 7. Arbitrage U.R.B.H. – objectif « 2022 »

- T. Pierloot donne un aperçu de la situation de l'arbitrage à la L.F.H. qui est assez identique à celle de la V.H.V. Le recrutement de nouveaux arbitres est un réel problème et il est commun à tous les sports. L'arbitrage apparaît mal considéré et ses représentants devraient mieux s'impliquer dans la nouvelle structure mise en place à l'URBH.  
Il apparaît évident que dans le cadre du projet « 2022 », s'il est acquis que le niveau des joueurs devra évoluer, l'arbitrage devra suivre la courbe montante et donc des projets devront être mis en place à ce niveau.  
K. Convents et F. Mulleners seront invités à participer à la prochaine réunion du C.E.P. et T. Pierloot est chargé de lister 10 questions auxquels les responsables de l'arbitrage viendront répondre.

## 8. Divers

- Concernant le projet de « licence club », P. Moons informe que la N.H.V. est prête à imposer une licence à ses clubs évoluant en BENELeague. Il semblerait donc normal que l'U.R.B.H. adopte la même philosophie.  
B. Danhieux estime que le projet doit être plus technique que financier.

J.L. Dessart rappelle la décision du C.E.P. du 18.09.2015 :

- **D'un point de vue sportif**, il s'agirait d'imposer :
  - Un certain nombre d'équipes de jeunes
  - Un certain nombre d'arbitres
  - Un/des entraîneurs titulaire(s) de la licence adéquate
- **D'un point de vue général** :
  - Engagement d'un manager
  - Pas de limites financières
  - Obligation d'être constitué en asbl
  - Pour les clubs de BENE-League, le montant des amendes existantes devrait être doublé

B. Danhieux est chargé de réunir toutes les personnes susceptibles de pouvoir collaborer à la réalisation d'une proposition qui sera transmise au C.E.P. pour décision.

- Tenant compte des informations communiquées par F. Soetaert, la proposition de la société coopérative néerlandaise concernant le ticketing pour les rencontres disputées au Sportoase de Louvain ne peut être prise en considération.
- J.L. Dessart revient sur un courrier adressé aux joueurs de la sélection nationale M20, et à leurs parents, par le staff technique concernant le mode de fonctionnement de celle-ci.  
Il apparaît évident que le mode de fonctionnement doit être identique pour toutes les sélections et qu'il doit être établi et communiqué par la Commission Technique.  
Il n'appartient pas non plus aux membres d'un staff d'émettre des considérations concernant les pouvoirs subsidiant n'y d'évoquer des possibilités de sponsoring via les parents des joueurs.  
Il est rappelé que tout courrier envoyé engageant la responsabilité de l'URBH doit se faire avec l'aval du SG URBH.
- Se référant à une note de T. Mogal à propos de factures « BENELeague », P. Moons informe que le sujet doit encore être discuté avec la N.H.V. en vue de la création d'une a.s.b.l. propre à la BENELeague.

Prochaines réunions les 19.01, 09.03, 11.05, 06.07, 07.09, 12.10 et 14.12.17.

L'opportunité (coût de la salle de réunion, parking, boissons) de se réunir dorénavant au Sportoase de Louvain sera étudiée ; la réunion du 19.01.17 restant programmée à Lummen.